

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (71) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, A.F. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, M. METAIS, Y. GANIVELLE, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, J.P. BARBOT, B. HENEAU, L. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J.M. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURRÈGES, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, F. SOURIAU, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, J.L. FERVAULT, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. BARBOT, T. PRIEUR, J.J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ECALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, G. PEREZ, D. CHAINE, J.F. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (8) :

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire P. MIS
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY
B. SIMON mandant a pour mandataire L. ROY
B. SULLI mandant a pour mandataire C.PIAULET

EXCUSES (3) : M. MONTASSIER, E. AUDEBERT, M.L. CHABOT

Secrétaire de séance C . PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants à la Mission Locale du Nord Vienne

Par délibération n°8 du 22 avril 2014, le conseil communautaire a désigné 12 titulaires pour représenter la communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration de la Mission Locale du Nord Vienne.

Les titulaires désignés sont :

Jean-Pierre ABELIN (Président de droit)
Mohamed BEN EMBAREK
Anne-Florence BOURAT
Marie-Line CHABOT
Annie DESPAS
Elisabeth PHILIPPONNEAU
Hindley MATTARD
Alain LAUMONIER
Marylène FAVARD
Jean-Pierre RENAULT
Jean-Michel MEUNIER
Béatrice ROUSSENQUE
et Françoise BRAUD en qualité de suppléante

En application du schéma départemental de coopération intercommunale, la préfète de la Vienne a décidé, par arrêté n°2016-D2/B1-037 du 6 décembre 2016, de modifier le périmètre de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais à compter du 1er janvier 2017.

A cette occasion, en application de l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-050 du 16 décembre

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 6 février 2017

n°8

page 2/3

2016 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, les communes perdant des sièges ont dû élire parmi leurs conseillers communautaires en place ceux qui continueraient à occuper un siège de conseiller. Dans ce cas, le mandat des conseillers siégeant jusqu'en décembre 2016 a été interrompu.

En application de ces changements, seuls 7 des 12 représentants ont vu leur mandat se poursuivre. Il s'agit de :

Jean-Pierre ABELIN (Président de droit)

Mohamed BEN EMBAREK

Anne-Florence BOURAT

Marie-Line CHABOT

Elisabeth PHILIPPONNEAU

Jean-Michel MEUNIER

Béatrice ROUSSENQUE

Françoise BRAUD en qualité de suppléante

Concernant les 5 autres sièges, le mandat des élus a été interrompu et les 5 élus ne sont plus conseillers communautaires titulaires.

C'est pourquoi il faut procéder à nouveau à la désignation de cinq représentants de la communauté d'agglomération à la Mission Locale du Nord Vienne.

* * * * *

VU l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-037 du 6 décembre 2016 portant modification de périmètre de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais à compter du 1er janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-050 du 16 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais à compter du 1er janvier 2017,

CONSIDERANT la nécessité de désigner cinq représentants au conseil d'administration de la Mission locale du Nord Vienne,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner :

- Bruno SULLI
- Pascale MOREAU
- Lucien JUGÉ
- Bénédicte DE COURRÈGES
- Dominique CHAINE

pour représenter la communauté d'agglomération au conseil d'administration de la Mission Locale du Nord Vienne.

Ainsi, les 12 représentants de la communauté d'agglomération au conseil d'administration de la Mission Local du Nord Vienne sont :

- Jean-Pierre ABELIN (Président de droit)
- Mohamed BEN EMBAREK
- Anne-Florence BOURAT
- Marie-Line CHABOT
- Elisabeth PHILIPPONNEAU

Délibération du conseil communautaire

du 6 février 2017

n°8

page 3/3

- Jean-Michel MEUNIER
- Béatrice ROUSSENQUE
- Bruno SULLI
- Pascale MOREAU
- Lucien JUGÉ
- Bénédicte de COURRÈGES
- Dominique CHAINE

et Françoise BRAUD en qualité de suppléante

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 09/02/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER